
M.E.S., Numéro 123, Juillet – Septembre 2022

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 30 juin 2022



Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, juillet - septembre 2022

LA PROBLEMATIQUE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU REGARD DES NORMES INTERNATIONALES : REGARD CROISE SUR COP 21 ET 22.

par

Francis MBAYO-MWEMBO

*Assistant, Faculté des Sciences Sociales,
Doctorant, Relations Internationales, Université de Kinshasa*

MUPORIKE TUKA

*Chercheur au CRESH
Doctorant, Sciences Economiques et de Gestion,
Université Pédagogique Nationale*

Résumé

Nous entendons tous parler des effets néfastes que les changements climatiques pourraient avoir sur notre vie de tous les jours. Mais il nous arrive aussi d'entendre que l'Afrique n'est pas concernée, car elle n'exerce pas beaucoup d'activités industrielles qui nuisent à son environnement. C'est vrai en partie. Et pourtant, où que ces activités nocives aient lieu sur la planète, elles ont un effet papillon, c'est-à-dire qu'une soudaine fonte glacière aux pôles pourrait provoquer un tsunami à l'autre bout du monde.

Abstract

We all hear about the adverse effects that climate change could have on our daily lives. But we also sometimes hear that Africa is not concerned, because it does not carry out many industrial activities that harm its environment. That's partly true. And yet, wherever these harmful activities take place on the planet, they have a butterfly effect, meaning that a sudden glacial melt at the poles could cause a tsunami on the other side of the world.

Mots-clés : *Protection de l'environnement, normes internationales, cop 21 et 22.*

INTRODUCTION

L'environnement subit de nos jours des transformations tant quantitatives que qualitatives qui affectent les ressources naturelles que nous utilisons quotidiennement : réchauffement climatique, affaiblissement de la biodiversité, érosion des sols arables, épuisement probable de certaines ressources minières ou combustibles, raréfaction de l'eau douce, etc. Les changements climatiques sont aussi causés par l'accumulation de mauvaises pratiques de tous les jours.

La déforestation, l'incinération non contrôlée d'objets, les fumées de nos véhicules, la surpêche, l'utilisation des sacs plastiques, le braconnage, ont tous à part inégale, des effets destructeurs sur notre atmosphère.¹

Vous l'aurez remarqué, ces dernières années par exemple : les pluies ne sont pas tombées en abondance et au moment où il le fallait, alors que lorsqu'elles tombent,

¹ Reportage de Mr Daniel Brown Journaliste américain chevronné, dispose d'une longue expérience sur divers médias internationaux comme RFI, BBC ou The Guardian, connaisseur de l'Afrique, Publié par LOEILDAFRIQUE 24 Novembre 2015, 19 :25pm.

conduisent à de graves inondations et causent même morts d'homme. En plus, vous aurez remarqué que depuis un certain nombre d'années, plus il pleut, plus il fait chaud.

C'est avec ce cri d'alarme que L. Abdelmalki et P. Mundler faisaient le constat sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement en général.

Autant de questions qui, négligées par les politiques internationales et c'est malgré les multiples rencontres tenues à cet effet, mais sous-entendent par ailleurs l'obligation faite désormais à l'humanité de chercher à établir un lien entre les activités de production et de consommation et l'usage durable des ressources naturelles et de l'environnement. Autrement dit, l'idée de la nécessité d'une union de tous les acteurs du développement pour préserver notre planète s'impose d'ors et déjà à tous.²

Ce n'est là qu'une infime manifestation des effets des changements climatiques. La science nous prévient que de tels changements pourraient avoir des répercussions environnementales, sociales et économiques imprévisibles. Comme le disait le Président Barak Obama, le 1^{er} septembre à la conférence sur l'Arctique en Alaska : notre compréhension du changement climatique avance chaque jour. L'activité humaine perturbe le climat, à bien des égards, et plus vite que l'on pensait précédemment. La science est saisissante et elle aiguise la menace. Cela prouve que cette menace, jadis lointaine, est maintenant bien ancrée dans le présent." Aucun pays n'est donc à l'abri et tous doivent agir de concert.

C'est pour encourager à la détermination de solutions durables et définitives, que les Etats-Unis entendent peser de tout leur poids à la conférence des Nations Unies sur les Changements climatiques que Paris avait accueillie. Sous le Président Obama, les Etats-Unis ont pris des mesures audacieuses, intelligentes et sensibles, pour arrêter la pollution environnementale. Par exemple, l'utilisation de l'énergie éolienne a triplé, et l'énergie solaire a augmenté de vingt fois.

De même, une quantité historique de terre et d'eau a été protégée pour les générations futures. C'est pour arriver à trouver un accord global et garantissant un meilleur avenir à nous tous, que les pays du monde se réunissent à Paris.

En plus des catastrophes d'origine naturelle, l'environnement mondial subit des atteintes lentes et durables liées aux activités humaines, qui perturbent les équilibres écologiques. La nature a besoin d'être protégé par l'ensemble de la communauté internationale, car toute atteinte à cette dernière comporte à terme des conséquences pour l'ensemble de l'humanité.³

Mais, en ce début de siècle, seule une minorité d'Etats prête véritablement attention aux différents cris d'alarme des environnementalistes. Au regard de ce désintérêt pour la sauvegarde de l'environnement, quelques questions s'imposent en nous :

- quelles sont les menaces qui pèsent sur l'environnement planétaire ?
- quelle est la part des sociétés dans le processus de dégradation des milieux de la Terre et pour sauvegarder l'avenir, comment concilier le développement économique et le respect de l'environnement ?

² Abdelmalki P. et P. Mundler (2010), faisaient le constat sur l'état des ressources naturelles et de l'environnement en général.

³ Darius ENGUENGH, *La problématique de la protection de l'environnement dans le monde*, Dalloz, Paris, 2018, p.52.

Les menaces qui pèsent sur l'environnement planétaire sont la surexploitation des ressources et les rejets polluants qui augmentent sur la planète : peu à peu, l'humanité détruit les écosystèmes d'où elle tire ses moyens d'existence. La déforestation et la désertification constituent aussi les menaces qui pèsent sur l'environnement planétaire, les prélèvements opérés sur les ressources renouvelables excèdent souvent la capacité de renouvellement des milieux : en conséquence, certains écosystèmes sont en voie de dégradation plus ou moins irrémédiable ; la désertification et la déforestation s'étendent sur le globe. Elles procèdent souvent de l'action conjuguée des modifications climatiques et des activités humaines tels le déboisement, le surpâturage, la mauvaise gestion des terres agricoles. Dans la zone tropicale, les forêts subissent une déforestation intense dont le rythme s'accélère : elles perdent près de 150 000 ha/an.

Les concentrations industrielles et urbaines rejettent dans l'air, l'eau et le sol, des quantités de déchets toujours croissantes. C'est le cas par exemple des déchets nucléaires dont la durée de vie peut excéder plusieurs millions d'années : leur stockage est à l'heure actuelle la seule solution techniquement envisageable. L'exploitation des ressources donne quelques fois lieu à des gaspillages, voire à la pollution de l'environnement.⁴

I. LES EFFETS ATMOSPHERIQUES

Parmi les multiples pollutions, celle dite atmosphérique devient très préoccupante. Ses effets se faisant sentir aussi bien à grande échelle, comme dans la plupart des grandes agglomérations du monde, telles Los Angeles, Mexico, Athènes, Tokyo, qu'à l'échelle planétaire. Les rejets de gaz carbonique augmentent à long terme l'effet de serre et le réchauffement atmosphérique ; les rejets chlorofluorocarbones, utilisés comme gaz aérosols mènent à la destruction progressive de la couche d'ozone. En effet, les experts du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat confirment la quasi-certitude des scientifiques, à savoir que « le réchauffement climatique attribuable aux gaz à effet de serre (CO₂, méthane...) d'origine humaine semble bel et bien avoir démarré ». Ces experts évoquent « une hausse des températures comprise entre 0,8 et 3,5° pour 2100 et une évolution du niveau des océans de 10 à 80 cm » sur la même période, mettant ainsi en péril les populations des deltas et des côtes peu élevées.⁵

Est-il possible de concilier la croissance démographique et le développement économique avec la préservation de l'environnement ? Les politiques publiques doivent-elles intervenir pour imposer à l'économie de marchés productivistes des législations contraignantes pour limiter les atteintes à l'environnement ? Si ces questions sont l'enjeu de débats politiques animés, la situation est relativement différente selon que l'on se place dans l'optique des pays du Nord ou dans celle des pays du Sud.

Semblant minimiser leurs responsabilités, les pays industrialisés craignent que le Sud soit, dans cette première moitié du 21^{ème} siècle, le principal responsable de l'aggravation de la pollution. L'accusation est triple. Premièrement, responsable de 95 % de l'accroissement démographique mondial, le Sud menacerait le monde avec la bombe P. Deuxièmement, le Sud est accusé de développer en utilisant des techniques trop polluantes, et notamment des énergies fossiles, responsables de l'émission de CO₂, de l'effet de serre, et donc du réchauffement de la planète. ⁶

II. ÉTUDE SUR LA POLLUTION PAR LES ETATS

La Chine, grande utilisatrice de charbon, produirait à elle seule 10 % des émissions mondiales de CO₂, et devrait tripler sa consommation en 25 ans. Troisièmement, en

⁴ (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Environnement>), consulté le 14 décembre 2021 à 14H12.

⁵ Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer français, l'institut pour l'économie et le climat (14CE), « chiffre clés du climat ».

⁶ MARK CIOC, Char MILLER, « Interview with Roderick Nash », *Environnement History*, avril 2007, p399-407.

surexploitant les forêts tropicales et équatoriales pour en tirer du bois de feu, pour gagner de nouvelles terres agricoles ou pour exporter des produits forestiers, le Tiers-Monde détruirait les « poumons » de la Terre.

Faire reposer l'essentiel des efforts pour limiter les émissions de gaz à effet de serre sur ceux qui ont le plus pollué jusqu'ici n'a pas les mêmes conséquences que d'imposer à tous les pays de réduire dans la même proportion leurs émissions, ce qui revient à imposer aux pays du Sud des conditions moins favorables pour leur développement que ce n'était le cas pour les pays du Nord, lorsqu'ils ont amorcé leur croissance rapide. Eviter que le Sud, en se développant, n'aggrave sérieusement les problèmes environnementaux de la planète sans pour autant lui faire subir les contraintes économiques qui rendent ce développement impossible, implique une croissance très significative des transferts de richesses (et de savoir-faire) entre le Nord et le Sud.⁷

Quant aux pays du Sud, ils reprochent aux pays développés industrialisés d'être le principal pollueur de la planète. Ils s'appuient notamment sur les rapports annuels de l'Agence internationale de l'énergie qui souligne que « les pays de l'OCDE dégagent sept fois plus de CO₂ que le reste du monde réuni. Par exemple en 2005, les États-Unis auraient produit près du tiers du CO₂ émis par les activités industrielles sur la planète. Dans cette responsabilité du Nord dans la dégradation de l'environnement, la part des multinationales est importante. En effet, par leurs activités de production de pétrole, de production de l'électricité et de métaux et par leurs activités agricoles sont responsables de près de 50 % des émissions de gaz à effet de serre et virtuellement de la totalité des produits chimiques qui détruisent l'ozone. Par ailleurs, les multinationales sont les principales entités impliquées dans le transfert de systèmes de production et de matériaux dangereux interdits dans leurs pays d'origine, du transfert des industries polluantes, de la réduction des normes de sécurité qui a conduit au désastre de Bhopal en Inde, du déversement des déchets radioactifs dans le pacifique sud et les exportations de déchets vers l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie.⁸

III. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DIPLOMATIQUES DU DEVELOPPEMENT ANTERIEUR, LES ACTIONS COLLECTIVES DANS LE DOMAINE DU CLIMAT

Dans un souci de *développement durable*, il importe, dès lors, d'agir à la fois sur les causes possibles des changements climatiques et sur ses conséquences à horizons temporels pluriels. Il y a nécessité de lutter contre l'érosion des sols, de favoriser des techniques de captation du carbone. La *biodiversité* (diversité des espèces sauvages, faune et flore, diversité intra-spécifique au sein des espèces et conservation au cours du temps) est un élément de résilience des écosystèmes aux changements climatiques.

La question des *énergies* renouvelables et non renouvelables est centrale face à l'épuisement prévisible des ressources utilisées par les pays industriels et par les pays émergents, notamment la Chine et l'Inde. Après les chocs pétroliers des années 1980, les pays industriels ont fortement ralenti leurs politiques d'efficacité énergétique, caractérisée par des économies d'énergie et des mises en place de capacité. Il y a eu alors libéralisation du secteur au détriment des anciens monopoles d'État. Or, la restructuration du paysage énergétique suppose des interventions fortes de l'État.

La Convention cadre des Nations Unies contre le changement climatique (CCNUCC de Rio, 1992) et le protocole de Kyoto de 1997 sont des cadres d'action collective visant à éviter l'anarchie du système international lié à un système décentralisé

⁷ MOISE Tsayem Demaze, « Les conventions Internationales sur L'environnement : état des ratifications et des engagements des pays développés et des pays en développements », in *L'information géographique*, 2009/3 (VOL. 73), pages 84 à 99

⁸ REZSOHAZY R., *Théorie des faits sociaux*, Bruxelles, Ed. La reconnaissance du livre, 1971, p.69.

d'États nations aux pouvoirs asymétriques. La CCNUCC reposait sur plusieurs principes : précaution, responsabilité commune mais différenciée, modalités d'action collective, contrôle quantitatif.

Le protocole de Kyoto a tranché, suite à la position américaine, pour un contrôle quantitatif et non pour une taxation préconisée par l'Europe. Les permis négociables ou quotas échangeables sont des compromis entre une intervention régaliennne forte (fixation par l'État de plafond d'émissions aux entreprises avec amendes si non-respect) et de souplesse du marché (achat et vente de la part des entreprises de réduction d'émissions).⁹ Trois mécanismes de flexibilité ont été mis en place : le marché des Permis d'émission négociable (PEN), permettant à un pays ayant réduit ses émissions au-delà de son niveau d'engagement de vendre ses unités à un autre pays (2008-2012) ; la Mise en œuvre conjointe (MOC) donnant la possibilité à des pays d'acquérir des crédits d'émission grâce à des projets de réduction d'effets de serre dans d'autres pays, et le Mécanisme de développement propre (MDP) permettant à des pays d'acquérir des réductions d'émission certifiées en finançant des projets dans les Pays en voie de développement (PVD).

IV. REGIME INTERNATIONAL OU REGULATION TRANSNATIONALE

Il peut résulter d'un leadership directionnel de pays donnant l'exemple ou d'un leadership instrumental lié à la capacité technique et organisationnelle à jouer sur les négociations.

Les questions environnementales doivent être analysées dans le cadre d'une réflexion sur les biens publics mondiaux et sur les patrimoines communs (Hugon, 2004). Elles supposent dès lors des actions collectives, des financements et des gouvernances à diverses échelles territoriales, mises en œuvre par un nombre important d'acteurs (experts, citoyens, décideurs privés et publics). Elle pose la question de la représentativité des décideurs. Les États parlent-ils au nom des générations futures ? Y a-t-il une dette résultant des accumulations de nuisances passées ?

La régulation au sens fort ne se réduit pas à un encadrement normatif. Elle suppose la mise en place de compromis sociopolitiques durables, avec des mécanismes de redistribution et de cohésion sociale. Une régulation mondiale implique une action publique transnationale. Comment trouver des processus de décision légitimes qui permettent de hiérarchiser ces biens et de prendre en compte l'hétérogénéité des systèmes de préférences et de valeurs ? Comment définir un espace public transnational de décision, structure qui engendre un cadre de définition, de représentation d'un bien ou d'un patrimoine commun et un mode de coordination des rapports entre les acteurs qui lui correspondent ? Comment faire converger les anticipations des décideurs sur les risques, les coûts et les bénéfices, malgré les incertitudes rendant difficile un consensus entre experts, politiques, citoyens et opérateurs privés ? Comment résoudre les conflits d'intérêts et de valeurs entre les pays nantis, les pays émergents et les pays les moins avancés ? Les critères d'évaluation et de décision sont multiples : efficacité, équité, précaution, responsabilité.

V. L'EROSION DE LA BIODIVERSITE ET LA DEFORESTATION

La déforestation est le phénomène de réduction des surfaces de forêt. On parle de déforestation lorsque des surfaces de forêt sont définitivement perdues (ou au moins perdues sur le long terme) au profit d'autres usages comme l'agriculture, l'urbanisation ou les activités minières.

⁹« Environnement » Microsoft® Encarta® 2016 [CD]. Microsoft Corporation, 2016.

5.1. Les causes de la déforestation

Dans le monde, la perte des surfaces forestières, la déforestation est causée par de multiples facteurs, certains humains et d'autres naturels. Parmi les facteurs naturels on trouve notamment les incendies de forêt, les maladies pouvant affecter les arbres ou les parasites.

Mais ce sont surtout les activités humaines qui sont responsables de la déforestation au niveau mondial. D'après le rapport sur l'État Mondial des Forêts publié par la FAO en 2016, près de 80% de la déforestation mondiale est causée par l'agriculture, les 20% restants se répartissant entre la construction d'infrastructures (routes, barrages) d'abord, puis les activités minières et enfin l'urbanisation. Dans le détail, voici quelques causes majeures de la déforestation.¹⁰

- l'agriculture, qui représente 80% de la déforestation. Il peut s'agir soit d'agriculture commerciale, soit d'agriculture de subsistance (agriculture paysanne locale notamment dans les pays en développement).
- l'agriculture de subsistance représenterait 30 à 35% de la déforestation mondiale ;
- l'agriculture commerciale ou industrielle (grandes cultures et élevage) représenterait 45 à 50% de la déforestation ;
- l'élevage serait la cause d'environ 14% de la déforestation au niveau mondial ;
- la construction d'infrastructures représenterait environ 8% de la déforestation ;
- les activités minières seraient responsables d'environ 6% de la perte forestière
- et l'urbanisation autour de 5%

Contrairement à ce que l'on entend souvent, les industries forestières ne sont donc pas parmi les grands responsables de la déforestation. L'explication est simple : les entreprises de l'industrie forestière exploitent le plus souvent des surfaces de forêt de culture, c'est-à-dire des forêts qui sont régulièrement replantées afin d'être exploitées de façon durables.¹¹

5.2. Les conséquences de la déforestation

La déforestation a de nombreuses conséquences sur les écosystèmes naturels et cela pose de sérieux problèmes de résilience.

5.2.1. Conséquences de la déforestation sur la biodiversité

La conséquence la plus connue de la déforestation est la menace de la **biodiversité**. En effet, la forêt est un habitat très dense en biodiversité mondiale, certaines forêts étant même de véritable hub de biodiversité parmi les plus riches du monde. Qu'il s'agisse de mammifères, d'oiseaux ou encore d'insectes, d'amphibiens ou de végétaux, la forêt abrite des espèces parfois rares, souvent fragiles.

En détruisant ces milieux naturels, les activités humaines menacent donc l'existence de ces espèces et cela peut avoir des conséquences importantes sur les équilibres naturels. Ainsi, dans certaines régions d'Afrique, les grands singes comme les gorilles argentés sont en voie de disparition à cause de la réduction progressive de leur habitat naturel, notamment à cause de la déforestation.

5.2.2. Conséquences de la déforestation sur les sols

¹⁰ Valentine Ambert, Mieux comprendre l'éco-anxiété, ce mal-être face aux bouleversements environnementaux, un éditorial publié le 23 novembre 202

¹¹ Idem

La déforestation fragilise aussi les sols. En effet, la présence d'une forêt sur un sol tend à rendre ce sol plus riche en matière organique, mais aussi plus résistant aux intempéries ou à l'érosion. De ce fait, lorsqu'un espace forestier est détruit, le sol se fragilise peu à peu et rend l'écosystème plus vulnérable aux catastrophes naturelles comme les glissements de terrain ou les inondations.

5.2.3. Conséquences de la déforestation sur le changement climatique

La déforestation a aussi un impact très fort sur le changement climatique. En effet, les arbres stockent du CO₂ tout au long de leur vie. En détruisant ces arbres, on réduit donc la capacité de l'écosystème mondial à stocker du CO₂. Moins d'arbres, c'est moins de CO₂ absorbé et donc plus d'effet de serre.

De ce fait, on estime que la déforestation est responsable à l'échelle mondiale de l'équivalent de 11.3% des émissions de CO₂ d'origine anthropique, ce qui en fait l'un des plus gros facteurs de réchauffement climatique à peu près à égalité avec le transport routier et la consommation énergétique des bâtiments. Pour plus d'informations, voir : Pour lutter contre le changement climatique, lutter contre la déforestation.

VI. LA DESERTIFICATION

Cinq causes sont désormais bien identifiées : le changement d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution, et les espèces exotiques envahissantes.¹²

6.1. Les changements d'usage des terres et de la mer.

Ils sont principalement dus, à l'échelle mondiale, à l'intensification et à l'extension de surfaces agricoles qui conduisent au déboisement de vastes surfaces forestières. En France, ils se traduisent notamment par l'artificialisation, c'est-à-dire par la perte d'espaces, principalement agricoles, ou naturels ou forestiers. Ils conduisent à la destruction, la dégradation et la fragmentation des habitats (abrasion des fonds marins, mise en culture de prairies, pertes de connectivité, perturbation de l'hydrologie), le dérangement des espèces (collisions avec les véhicules, etc.), la dégradation des sols, de leurs fonctions et de leur biodiversité. Dans ce cas, les sols ou le milieu ne peuvent plus jouer leur rôle (héberger des espèces, capté du CO₂, etc.).

6.2. L'exploitation directe de certains organismes (la surexploitation des ressources biologiques).

Il s'agit des situations où nous utilisons de façon excessive les ressources naturelles (eau, bois, énergie, produits agricoles...). Cela concerne des activités qui prélèvent trop dans le milieu naturel, au-delà de ce que le milieu peut régénérer. Cela concerne notamment certaines pratiques agricoles ou la surpêche, des activités de chasses non gérées, la déforestation, les sur-prélèvements par les activités récréatives, etc.

6.3. Le changement climatique.

Le réchauffement climatique en cours modifie, perturbe ou menace le monde vivant : l'aire de répartition des espèces animales et végétales se déplace, certains cycles végétatifs s'accroissent. Le climat est lui-même déséquilibré par les activités humaines qui émettent trop de CO₂ et de gaz à effet de serre. Or la biodiversité offre des solutions

¹² Fil d'Ariane, Comprendre la biodiversité [5 enjeux pour agir](#)

d'atténuation et d'adaptation au changement climatique reconnu (solutions fondées sur la nature).

VII. LA POLLUTION DES EAUX, DES SOLS ET DE L'AIR

Il s'agit par exemple des pollutions des milieux aquatiques par les substances azotées et phosphorées, les pollutions de l'air, les pollutions des sols et des milieux aquatiques par des substances dangereuses (pesticides, métaux lourds, etc.), des pollutions émergentes (résidus médicamenteux, nanoparticules, ondes électromagnétiques, etc.), la pollution par les macro-déchets (notamment ceux qui se retrouvent en mer et dans les organismes marins), la pollution des milieux par les microplastiques, la pollution sonore (notamment par les transports terrestres et maritimes) ou la pollution lumineuse. Elles détruisent ou modifient les écosystèmes et les espèces.¹³

CONCLUSION

Pour conclure avec notre étude, nous disons encore et une fois de plus que, l'environnement subit de nos jours des transformations tant quantitatives que qualitatives qui affectent les ressources naturelles que nous utilisons quotidiennement : réchauffement climatique, affaiblissement de la biodiversité, érosion des sols arables, épuisement probable de certaines ressources minières ou combustibles, raréfaction de l'eau douce, etc.

Comme dit peu avant dans cette étude, il Ya plusieurs questions qui, négligées par les politiques internationales et ceux malgré les multiples rencontres tenues à cet effet, mais sous-entendent par ailleurs l'obligation faite désormais à l'humanité de chercher à établir un lien entre les activités de production et de consommation et l'usage durable des ressources naturelles et de l'environnement. Autrement dit, l'idée de la nécessité d'une union de tous les acteurs du développement pour préserver notre planète s'impose d'orge et déjà à tous. La désertification et la sécheresse constituent pour le monde entier une menace pouvant avoir de graves conséquences économiques, écologiques et sociopolitiques.

On estime que, chaque année, 42 milliards de dollars de revenus et 6 millions d'hectares de terres productives sont perdus du fait de la désertification, de la dégradation des sols et du déclin de la productivité agricole, et que 135 millions de personnes dépendant essentiellement de la terre pour leurs moyens de subsistance courent le risque d'être déplacées.

Tous les continents en subissent les conséquences. En Afrique, quelque 60 millions de personnes quittera la région sahélienne pour des lieux moins hostiles au cours des 20 prochaines années si la désertification de leurs terres n'est pas enrayée. En Asie du Nord-Est, des tempêtes de poussière et de sable ont enseveli des établissements humains et forcé des écoles et des aéroports à fermer. Dans les Amériques, des périodes de sécheresse et des tempêtes de sable ont semé l'inquiétude chez les agriculteurs et réveillé le spectre d'un nouveau « désert de poussière », souvenir des années 30. En Europe méridionale, des terres autrefois verdoyantes et riches de végétation sont aujourd'hui dénudées et brunes.

¹³ KAMTO M. droit de l'environnement en Afrique, paris, Edicef/AUPELF, 1996, p.15.

BIBLIOGRAPHIE

- AMBERT V., Mieux comprendre l'éco-anxiété, ce mal-être face aux bouleversements environnementaux, un éditorial publié le 23 Novembre 202
- BROWN D., Journaliste américain chevronné, dispose d'une longue expérience sur divers médias internationaux comme RFI, BBC ou The Guardian, connaisseur de l'Afrique, Publié par LOEILDAFRIQUE 24 novembre 2015.
- CIOC M., MILLER C., « Interview with Roderick Nash », *Environnement History*, avril 2007.
- ENGUENGH D., *La problématique de la protection de l'environnement dans le monde*, Dalloz, Paris, 2018.
- Fil d'Ariane, Comprendre la biodiversité 5 enjeux pour agir
- KAMTO M. droit de l'environnement en Afrique, paris, Edicef/AUPELF, 1996
- Microsoft Encarta, « Environnement », Microsoft Corporation, 2016.
- REZSOHAZY R., *Théorie des faits sociaux*, Ed. La reconnaissance du livre, Bruxelles, 1971.
- TSAYEM DEMAZE M., « Les conventions Internationales sur L'environnement : état des ratifications et des engagements des pays développés et des pays en développements », in *L'information géographique*, Vol. 73, 2009.